



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Les statistiques du bilan des accidents de la route en 2022 révèlent des chiffres préoccupants : environ 25% des blessés graves et 31% des décès étaient dus à une vitesse excessive. En outre, une augmentation dramatique des accidents mortels liés à l'alcool a été constatée, avec 15 décès et 36 blessés graves recensés en 2022 contre 7 accidents mortels en 2021. Ces données alarmantes soulignent l'urgence d'une action renforcée pour la sécurité routière.

Ainsi, le permis à points, introduit le 1^{er} novembre 2002, vise à responsabiliser tous les conducteurs circulant sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Les statistiques du bilan des accidents de la route de 2022 montrent une proportion inquiétante d'incidents graves et mortels attribuables à la vitesse excessive et à l'alcool.

Dans ce contexte, nous voudrions poser les questions suivantes à Madame le Ministre afin d'obtenir des précisions sur les points suivants pour la période de 2019 à 2023 :

1. Quel est le nombre total de retraits de permis de conduire, avec une répartition détaillée selon les motifs de retrait, tels que l'alcool au volant, le refus de se soumettre à des tests d'alcoolémie, de drogues ou de substances médicamenteuses, et les excès de vitesse supérieurs à 50% de la vitesse maximale autorisée ?
2. Combien d'infractions ont impliqué des conducteurs professionnels, et pourriez-vous fournir une ventilation par type d'infraction ?

3. Quel est le nombre de recours introduits contre les interdictions de conduire provisoires, et combien ont abouti à une décision favorable pour le requérant ?
4. Le Gouvernement a-t-il l'intention de finaliser le projet de loi relatif à l'introduction du délit de mise en danger délibérée d'autrui pour renforcer la prévention et la sanction des comportements à risque sur les routes ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Francine Closener
Députée



Yves Cruchten
Député